



Lorsqu'un locateur présente une requête relative à un arriéré de loyer (également appelée requête L1, L9 ou L10), le locataire peut soulever tout problème qui aurait pu l'amener à présenter une requête à la Commission de la location immobilière (CLI), notamment une requête relative à des problèmes d'entretien ou aux droits du locataire.

Si vous êtes locataire et que vous comptez soulever un problème lors d'une audience relative à un arriéré de loyer, veuillez fournir **TOUS** les renseignements demandés dans le présent formulaire. Vous pouvez ajouter des pages ou créer votre propre formulaire, à la condition d'y inscrire les mêmes renseignements que ceux demandés ci-dessous. Si vous omettez de transmettre au locateur et à la CLI une description écrite de chaque problème, vous ne serez pas autorisé à les soulever à l'audience sauf si le commissaire est convaincu que vous ne pouvez pas satisfaire à cette exigence. Il pourrait être avisé d'obtenir des conseils juridiques pour vous aider à remplir le formulaire.

Le présent formulaire doit être transmis au locateur (ou à son représentant) et à CLI dès que possible, **mais au plus tard 7 jours avant** l'audition de la requête du locateur. **Vous DEVEZ également transmettre, au plus tard 7 jours avant l'audience, une copie de tous** les documents, photos et autres éléments de preuve que vous comptez invoquer à l'audience, sauf ordonnance contraire. Vous trouverez dans l'avis d'audience les indications à suivre pour transmettre vos documents à la CLI.

Votre nom : _____

Numéro de dossier : _____

Description du problème	Quand le problème a-t-il commencé? (jj/mm/aaaa)	Quand l'avez-vous signalé au locateur? (jj/mm/aaaa)	Le problème a-t-il été réglé? (Oui ou non)	Que souhaitez-vous que la Commission ordonne pour ce problème?
p. ex. (1) Le toit coule quand il pleut (voir les photos)	22/09/2019	23/09/2019	Non	Que le toit soit réparé; que mon loyer soit réduit de 15 %

Annexez d'autres feuilles au besoin.